

---

# Journées nationales des Observatoires

## Le Mans – 26 et 27 janvier 2006

### *Compte rendu de la deuxième réunion plénière des Observatoires de la vie étudiante*

---

40 observatoires universitaires et 2 observatoires régionaux étaient représentés lors de ces journées nationales : au total 60 personnes ont participé à l'une des deux journées.

### **Programme de la journée**

#### Jeudi 26 janvier 2006

- Présentation de l'Université du Maine - M. Maurice HENRY, Président de l'Université du Maine et Monsieur Michel ROUSSEAU, Vice Président CEVU de l'Université du Maine
- Présentation de la LOLF - Mme Nicole MALASSIGNÉ, Secrétaire Générale de l'Université du Maine
- Productions statistiques imposées par la LOLF dans le cadre de LMD et ses conséquences - Débat animé par Sylvie DAVID (OVE Aix-Marseille 1) et Servet ERTUL (OVE Université du Maine)
- Présentation de l'OVE de l'Université du Maine - Servet ERTUL, Directeur de l'OVE
- Justice sociale et enseignement supérieur - Frédéric. GONTHIER (Université du Maine)

#### Vendredi 27 janvier 2006

- WEB et communication inter observatoire : choix du site, articulation, partage du travail, alimentation en bases de données, en nomenclatures et en outils méthodologiques - Démonstration et débat animés par Jean-Michel Nicolas et Sandra Dos-Santos, ORFS (Caen)
- Vers une « Association des Observatoires » : objectif, statut, lieu, constitution du « noyau dur », compétences, limites, etc. Débat animé par Philippe CORDAZZO l'OVE de Bordeaux IV et par Marc BOUDIER OVE-UT1 Toulouse I.
- Synthèse et clôture des journées des Observatoires

### **Présentation de la LOLF**

*Synthèse rédigée par Sylvie David – Aix-Marseille 1*

*Se reporter également aux supports distribués aux participants lors de la présentation par Madame Malassigné.*

Avec la LOLF, les établissements ne sont plus évalués par rapport à un projet mais par rapport à des objectifs atteints, des résultats. Cette mesure du résultat conduit à un renforcement et une rationalisation des processus d'évaluation mais aussi de **maitrise des coûts** : l'enjeu est à la fois de **mesurer la performance** : à savoir **l'efficacité et la qualité** des dispositifs de formations supérieures mais aussi d'en **mesurer les coûts**.

Cette nouvelle démarche est formalisée dans une modélisation de type « poupées russes » où l'action de l'Etat se décline dans un ensemble de missions, puis de programmes (les universités sont concernées par deux d'entre eux : « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ») ; au sein de chaque programme, sont définies des actions, elles-mêmes définies par objectifs stratégiques et chaque objectif étant évalué par un ou plusieurs indicateurs<sup>1</sup>.

Avec la LOLF, l'activité d'un établissement se modélise autour de trois pôles :

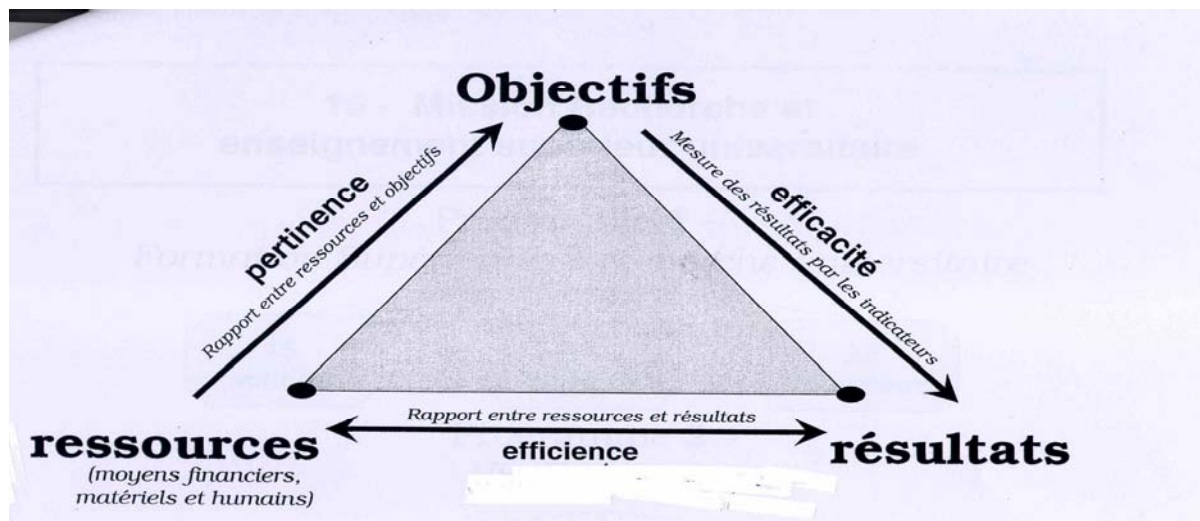
- ses ressources (moyens financiers, matériels, humains)
- ses objectifs
- ses résultats

---

<sup>1</sup> Consulter la liste des objectifs stratégiques des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » et des indicateurs qui les évaluent à la suite de ce compte-rendu

A chaque niveau d'interaction entre ces trois pôles, on procède à une mesure du **résultat** :

- Entre les ressources d'un établissement et ses objectifs, c'est la mesure de la **pertinence** : faire les bons paramétrages entre objectifs et moyens ;
- Entre les objectifs que l'on se donne et les résultats que l'on atteint : c'est la mesure de l'**efficacité** des dispositifs et c'est là qu'interviennent les indicateurs ;
- Enfin, le rapport entre les résultats atteints et les ressources qui ont été engagées, c'est la dimension économique, l'**efficience** du dispositif qui est évaluée, son coût.



La LOLF conduit donc les établissements à s'engager encore davantage dans l'évaluation de leurs politiques de formation et de recherche et impose une prise en compte de la performance et des résultats. Cet objectif de performance se décline dans un premier temps dans le PAF annexé au budget (le plan annuel de performance) puis est validée dans le RAP (le rapport annuel de performance).

Concrètement, tous les services et composantes d'un établissement vont être amenés à faire cette analyse de leur performance et il est clair que les **OVE vont être amenés à participer à la mesure des résultats de leur établissement** pour ce qui concerne la formation, la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

Plusieurs questions se posent aux Observatoires :

- Avec la LOLF, que va être le rôle des OVE ? Comment vont être orientées leurs activités ? Ce rôle va-t-il évoluer vers une fonction purement statistique qui consisterait à « produire du chiffre » ou va-t-il maintenir les OVE comme des cellules de veille sur les parcours, la vie étudiante et l'insertion des diplômés ?
- Comment, à partir de quelles données et par qui vont être élaborés les indicateurs des établissements (les indicateurs opérationnels déclinés par les établissements dans le PAP) ?
- De même, comment vont s'articuler les indicateurs imposés par le MEN dans le contrat quadriennal (ces indicateurs servent à mesurer les actions de l'établissement en regard du contrat quadriennal signé entre l'établissement et le Ministère) et les indicateurs stratégiques et opérationnels définis dans la LOLF ?

### **Les pistes de réflexion qui ont orienté le débat autour de la LOLF**

1 - La LOLF va obliger les établissements à davantage analyser leurs résultats, leurs performances ; de fait, on peut espérer que le **travail d'évaluation conduit au sein des OVE sera mieux pris en compte** au sein des établissements (par les équipes de direction, les composantes, etc.) comme dans les orientations retenues.

*A titre d'exemple, lors du colloque organisé à Lyon à l'occasion des 10 ans de l'OURIP, une question revenait systématiquement dans les débats : les résultats, les études, les travaux des OVE donnent accès à des connaissances qualitatives et quantitatives très pertinentes pour un établissement, mais qu'en fait-il ? Ces résultats ont-ils un vrai poids dans la décision et le pilotage d'un établissement ? Tout le monde faisait le même constat de la difficile appropriation des résultats. Est-ce que la LOLF va aider à « faire sauter » ce verrou ?*

*De la position d'observateur, les OVE vont peut-être devenir des acteurs (efficaces ?) du changement...*

2 - Avec la LOLF, chaque établissement va devoir décliner, en référence aux objectifs stratégiques nationaux, des **objectifs opérationnels** assortis d'**indicateurs spécifiques** chargés de mieux mettre en valeur la politique

conduite par l'établissement (13 objectifs dans le programme « Enseignement supérieur et recherche » et 29 indicateurs – 4 objectifs dans le programme « Vie étudiante » et 9 indicateurs).

*Le savoir-faire des OVE, leur expertise sur les champs relatifs aux parcours d'études et à la vie étudiante peuvent apporter aux établissements un appui dans la définition et dans l'orientation des objectifs opérationnels. Par ailleurs, certains OVE sont également sollicités dans la publication des indicateurs des contrats quadriennaux : comment coordonner les deux approches*

*Dans ces conditions, le recours systématique à « l'évaluation par le chiffre » ne doit pas masquer l'approche qualitative qui reste indispensable pour évaluer les avancées d'un établissement. Le risque étant que le travail des observatoires se « limite » à fournir des chiffres.*

**3 -** Pour ce qui concerne la définition des objectifs et la construction des indicateurs (relevant des champs d'observation des OVE), n'est-il pas possible de **mutualiser l'expérience** des OVE en identifiant le rôle qu'ils jouent dans leur établissement par rapport à la mise en place de la Lof.

*Ce travail de mutualisation peut aussi consister dans un premier temps en un **recueil d'expériences via l'Extranet des observatoires** : comment et en quoi les observatoires d'établissements sont-ils sollicités par leur direction dans le cadre de la Lof : pour faire quoi ? Comment ? Avec quels moyens ? De façon plus large, quelles sont les « structures » opérationnelles mises en place dans les universités pour répondre aux exigences de la Lof (en termes d'objectifs, d'indicateurs, etc.) : décrire la nature de la « structure » (groupe de travail pluri compétences, commissions, cellule de pilotage...), son mode et sa fréquence de travail, ce qu'elle produit, etc.*

**4 -** La production de certains indicateurs mais aussi l'analyse du coût des formations – le coût du L, du M et du D – conduit les établissements à développer une approche globale fondée sur la **maîtrise de leur système d'information**.

*Il ne s'agit plus seulement de disposer d'applications autonomes et de s'assurer de la fiabilité des données, mais il devient nécessaire de faire travailler ensemble ces applications, de pouvoir les exploiter de façon synchronisée (exemple : exploiter et croiser les données relatives aux inscriptions pédagogiques des filières en regard des grilles de services enseignants – ou encore, croiser les données relatives aux étudiants étrangers dans Apogée avec celles exploitées dans l'application du SRI, etc.). Avec ces nouveaux enjeux liés à la maîtrise des coûts des formations, les observatoires deviennent des relais, des partenaires dans **la mise en cohérence des informations et dans leur exploitation**. Quels sont la place et le rôle d'un observatoire dans le système d'information d'un établissement ? Comment la définir ? Sur quelles données intervient-il ? Jusqu'où s'étend son expertise des données ?*

**5 –** Dans la LOLF, les indicateurs sont censés décrire la performance d'un établissement stricto sensu. Cependant, **certains de ces indicateurs restent peu significatifs à l'échelle de l'établissement** notamment quand ce dernier a développé une politique de cohabilitation. Se pose alors la question du périmètre, du « territoire » de l'indicateur : peut-il y avoir des indicateurs supra établissement, notamment quand il s'agit de mesurer le nombre des sortants non diplômés. Ne faut-il pas dans ce cas travailler sur un **périmètre élargi** : académique ou régional ?

*De ce fait se pose ici la question de l'articulation des observatoires d'établissement avec les dispositifs d'observation régionaux ou encore avec le CEREQ ou l'OVE national.*

## **De l'extranet des observatoires au portail web des OVE : quelles perspectives ?**

*Jean-Michel Nicolas et Sandra Dos-Santos, ORFS (Caen)*

### **1. Rappel : état des réflexions suite aux rencontres de Caen**

#### **a) Internet...pourquoi ?**

Les avis restaient alors partagés sur la nécessité de communiquer à partir de ce type d'outil.

Pour certains, parmi les objectifs assignés à leur observatoire, la communication, en général, n'est pas nécessairement une priorité. Pour d'autres, en revanche, c'est l'un des axes majeurs défini par les instances. (On signalera cependant, et ce n'est pas forcément anecdotique, qu'il n'y a pas toujours de vrai politique de

communication mise en place pour tous les observatoires ; c'est dans ce cas souvent le responsable qui seul en trace les grandes lignes).

### b) Internet...pour qui ?

Cette réflexion avait montré que plusieurs axes pouvaient être envisagés. On en avait retenu au moins deux :

- Privilégier un large public, donc, par définition, tout public.
- Se limiter, au moins dans un premier temps, à un réseau des observatoires qui le souhaitent.

### c) Internet...comment ?

Cette question ne relève pas exclusivement de choix techniques mais fait d'abord appel à des choix "politiques", à définir en particulier avec les instances de rattachement.

On avait ensuite envisagé trois objectifs :

- **un premier niveau "court terme" : l'extranet** (mai 2005). Ce premier objectif a été réalisé : l'extranet, notre réseau interne, nous offre aujourd'hui un lieu d'échanges d'informations, d'échanges méthodologiques, d'échanges documentaires... et, plus généralement un forum accessible à chacun d'entre nous pour parler de la vie quotidienne de nos structures. Les rencontres du Mans semblent avoir bien relancé l'usage de l'extranet.
- **un deuxième niveau "moyen terme" : le portail des observatoires**. Le portail, tel que certains d'entre nous l'envisageaient alors, était vu d'abord comme une ressource documentaire pour le consultant lambda. Sa fonction première serait celle de guide de recherche indexé, renvoyant sur l'un ou l'autre des sites appropriés, spécifiques à chaque observatoire qui en possède un.
- **un troisième niveau "long terme" : le site internet des observatoires** (2 ans ?). Un site unique des observatoires pourrait ultérieurement être envisagé, l'intérêt majeur pour le consultant étant la mise à disposition sur un lieu unique de consultation de l'ensemble des informations aujourd'hui éparpillées sur plus d'une trentaine de sites. Bien entendu ce niveau renvoie à des problématiques de fond que nous avons posées (cf. sur l'extranet le compte rendu complet de la réunion de Caen et les quelques interrogations ci-après).

### d) La question éthique

Elle est posée à travers l'opportunité de mettre à disposition de tous des données dont l'interprétation reste un problème majeur.

A cette question de nombreux observatoires (pas tous cependant) ont déjà répondu par la mise en ligne de leur principales études, sous des formes très diverses.

De même, le MENESR publie sur le réseau des données quantitatives et qualitatives (cf. lycées et résultats au baccalauréat).

Nous avons retenu la nécessité, plusieurs fois affirmée, de ne pas évacuer les débats politiques et éthiques.

Cependant, si les observatoires souhaitent accroître leur lisibilité, une dimension nationale, par le biais d'internet, est à envisager.

Un extranet nous engage moins sur le plan juridique puisque c'est un espace réservé non accessible sans code d'accès, qui respecte la logique "réseau", quant elle existe, de leur établissement. Par ailleurs il présente au moins deux avantages : création d'une identité nationale -interne- des observatoires à travers un réseau ; création d'un outil de travail commun très convivial.

## 2. Présentation de l'extranet

Présentation détaillée du fonctionnement et du contenu de cet extranet (pour les personnes absentes, possibilité de se procurer un diaporama de cette présentation).

### Aspects techniques :

- outil développé à partir d'un système dynamique de gestion de contenu, libre de droit (XOOPS), par un informaticien recruté par l'ORFS. Il s'agit d'un espace réservé, accessible aux seuls membres inscrits via un identifiant et un code d'accès. Toute demande d'inscription transite par l'administrateur du site.

L'inscription n'est pas limitée par observatoire, chacun peut s'inscrire individuellement.

- ce site est pour l'instant hébergé par l'ORFS à l'adresse suivante : <http://www.orfs.net/xoops/html/> et l'administration du site est assurée par Sandra.

#### **Le contenu :**

- actualités (études, réunions, salons...) classées par thématiques.
- références études : indexation à partir de différents critères (observatoire, niveau étudié, domaine..) afin de permettre aux personnes de trouver quels observatoires ont réalisé une étude sur le critère sélectionné. Si cette étude est mise en ligne sur le site de l'observatoire un lien direct sera accessible. Pour des raisons d'ordre technique, les études ne sont pas en téléchargement sur l'extranet.
- liens web.
- téléchargement de ressources classées par rubrique, sont notamment accessibles à la rubrique Groupe variables l'ensemble des tableaux produits par ce groupe.
- forum de discussion.
- liste des membres : chaque membre dispose d'un compte qui permet de l'identifier (nom, structure, localisation, photo...) d'où l'importance de compléter son profil dans le menu utilisateur.
- FAQ : pour l'instant cette rubrique sert de mode d'emploi de l'extranet.
- contact (envoi d'un mail à l'administrateur de l'extranet).

Cet extranet a été développé dans le but d'avoir un outil permettant aux différents observatoires d'échanger sur leurs pratiques, leurs productions, leurs interrogations...Donc, comme tout outil, il est évolutif.

A l'issue de la présentation, différentes propositions ont été faites, notamment la création de 2 rubriques dans le module téléchargements (financement extranet et mutualisation -outils/questionnaires). Par ailleurs, des forums sur la LOLF et sur la création d'une association sont déjà créés ; ils serviront de support pour les débats à venir sur ces thèmes.

#### **Bilan :**

Moins d'un an après sa mise en service, 33 membres se sont inscrits à l'extranet mais la fréquentation restait faible. Il faut laisser le temps à chacun de s'approprier cet outil. Les rencontres du Mans semblent faire effet... Par ailleurs, il est prévu que l'ORFS assure l'hébergement et la maintenance de l'extranet jusqu'à la prochaine rencontre plénière de Toulouse (novembre 2006) et, qu'ensuite, un autre observatoire prenne le relais.

#### **Financement :**

A l'origine plus d'une vingtaine d'observatoires se sont engagés à une participation financière dans la mise en place de cet extranet. Cette participation a été fixée à 100 € et correspond à la mise en place et à la maintenance de l'extranet et ne sera demandée qu'une fois.

18 observatoires ont versé la "cotisation" de 100 €, le coût de mise en place de l'extranet étant de 2 640 € (contrat de 150h à environ 17€/h, charges incluses) la somme restante est pour l'instant à la charge de l'ORFS. Il serait souhaitable que nous arrivions au moins à l'équilibre financier.

Il est décidé de mettre un modèle de facture en téléchargement sur l'extranet afin de faciliter la mise en paiement. Si une facture ne suffit pas, un modèle de convention est également disponible.

### **3. La mise en place d'un portail des observatoires**

L'extranet étant désormais fonctionnel, nous avons évoqué l'étape suivante : la création d'un portail des observatoires.

A la différence de l'extranet, ce site serait accessible à tout consultant et permettrait de recenser les études produites par chaque observatoire via un moteur de recherche indexé sur une base de données (tel que celui déjà développé pour le module Références études de l'extranet). L'utilisateur serait ensuite redirigé sur le site de l'observatoire adéquat.

#### **La mise en place de ce portail présente plusieurs avantages :**

- identification nationale et publique des observatoires,

- accès direct, pour tout internaute, à des données actuellement dispatchées,
- maîtrise pour chacun de nous de l'information qu'il peut/souhaite communiquer,
- hypothèse d'une augmentation de la fréquence de consultation de nos propres sites.

#### Cependant quelques questions restent en débat :

- quelle légitimité? nécessité d'une structure support?
- quel hébergement
- quel financement?....

La création d'une association devrait apporter l'essentiel des réponses à ces questions (voire à d'autres non listées ici).

#### Poursuite de la réflexion et du travail

- un forum est mis en place sur l'extranet afin que chacun se positionne et positionne clairement sa structure avant fin avril 2006.
- si nous sommes environ une vingtaine, mise en place, comme pour l'extranet, d'un groupe de travail et lancement des travaux (comme pour l'extranet, une contribution d'environ 100 € par observatoire devrait suffire pour mener à bien ce travail).
- Un groupe de travail pour l'extranet s'était constitué autour de Catherine Colin (Metz), Ronan Vourc'h (Ove Paris), Hugues Saint Fleur (Paris XIII), Etienne Romain (Marseille3) Sandra Dos Santos (Caen) et Jean-Michel Nicolas (Caen).

*Si les membres en sont d'accord, ce groupe reste actif pour la réflexion sur la création du portail et sa mise en oeuvre. Cependant, tout nouveau venu sera le bienvenu !*

### **Réflexions autour de la création d'une association des observatoires**

*Synthèse rédigée par Philippe Cordazzo (Bordeaux IV) et Marc Boudier (Toulouse I)*

#### **Pourquoi fédérer les observatoires au sein d'une association ?**

- Recherche d'un cadre juridique institutionnalisant un état de fait : « la maison commune » esquissée à travers l'existence de l'extranet et de son éventuelle évolution vers un portail,
- Mise en place d'une solidarité inter observatoires,
- Affirmation d'une identité « lisible » au niveau national des observatoires, connaissant leur diversité (Observatoires d'université, observatoires régionaux, SUIO, cellules Insertion, etc.) et l'absence de référent national (type Céreq pour les CIA),
- Lieu de débat et de réflexion commun avec éventuellement publications (déjà existant à travers les groupes de travail « extranet », « variables », « LOLF »),
- Etablissement d'une chartre commune (« code de déontologie »).

#### **Quelle forme doit prendre une telle fédération ?**

Association de personnes (physiques : les chargés d'études de structures type observatoire) ou de structures (personnes morales) ou une combinaison potentielle des 2.

#### **Il est ressorti du débat les points suivants\***

- un consensus sur la structure associative qui ne pose pas de gros problèmes (il faudra cependant bien préciser les statuts de l'association),
- la nécessité de mieux clarifier le(s) pourquoi(s),
- la recherche de reconnaissance vis-à-vis des institutionnels nationaux (MEN, CPU, ..),
- la volonté d'un discours global donnant les positions des observatoires,
- la recherche d'un impact.

### **En résumé, 4 grands axes sur le pourquoi se dégagent**

- Veille,
- Expérimentation,
- Interpellation,
- Mutualisation.

### **Méthode de travail proposée**

- Un temps de discussion sur le forum de l'extranet (2/3 mois)
- puis réunion(s) du groupe de travail « Mise en place d'une association des observatoires » (une quinzaine de personnes se sont dites intéressées pour y participer) qui aura à présenter ses conclusions à la prochaine réunion plénière en novembre prochain à Toulouse.

# LOLF - Programme : Formations supérieures et recherche universitaire

## Objectifs et indicateurs de résultats

### Objectif 1 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Répondre aux besoins de qualifications supérieures

- Indicateur 1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Source DEP)
- Indicateur 2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale (Source CEREQ)

### Objectif 2 (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

- Indicateur 1 : Pourcentage d'établissement disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité (source DEP)
- Indicateur 2 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les néo-bacheliers techniques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur (Source DEP)
- Indicateur 3 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur (Sources : INSEE)
- Indicateur 4 : Pourcentage de Licences obtenues en 3 ans

### Objectif 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Maîtriser l'offre de formation

- Indicateur 1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (Source DEP)
- Indicateur 2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieur (Source DES)
- Indicateur 3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M) (Source DEP)

### Objectif 4 (du point de vue du citoyen) : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

- Indicateur 1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés (Source DEP)
- Indicateur 2 : Nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les universités et au CNAM (Source DEP)

### Objectif 5 (du point de vue du citoyen) : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial

- Indicateur 1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE) (Source OCDE)
- Indicateur 2 : Part des étudiants inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du Bac français) (Source DEP)
- Indicateur 3 : Ratio de réussite comparée des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français de licence, master (Source DEP)
- Indicateur 4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D (Source DES)

### Objectif 6 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

- Indicateur 1 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque (Source DES)
- Indicateur 2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile ou téléchargés et taux de demandes satisfaites (Source DES)

### Objectif 7 (du point de vue du citoyen) : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- Indicateur 1 : Production scientifique des opérateurs du programme (Source ISI-OST)
- Indicateur 2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (Source OST)

### Objectif 8 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

- Indicateur 1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme (Source OST)

### Objectif 9 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- Indicateur 1 : Efficacité de la politique de valorisation (Source INPI-OEB / OST)
- Indicateur 2 : Efficacité de la politique de valorisation (Source DEP)
- Indicateur 3 : Intensité du partenariat avec les entreprises (Source DEP)

### Objectif 10 (du point de vue du citoyen) : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

- Indicateur 1 : Attractivité des opérateurs du programme (Source DEP)

### Objectif 11 (du point de vue du citoyen) : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

- Indicateur 1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (5<sup>ème</sup> PCRD 1998-2002) (Source OST – CORDIS)
- Indicateur 2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres R & D de l'Union européenne (5<sup>ème</sup> PCRD 1998-2002) (Source OST – CORDIS)



**Objectif 12** (du point de vue du contribuable) : **Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier**

- Indicateur 1 : Taux d'occupation des locaux (Source DES)

**Objectif 13** (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : **Développer la réalisation de prestation de services par les universités**

- Indicateur 1 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services (Source DES)
- Indicateur 2 : Part des ressources propres liées à des prestations de service sur les recettes de fonctionnement (Source DES)

## **LOLF - Programme : Vie étudiante** *(ce programme concerne également le CROUS et l'OVE national)*

### **Objectifs et indicateurs de résultats**

**Objectif 1** (du point de vue du citoyen) : **Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur**

- Indicateur 1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon l'origine sociale (Source INSEE)
- Indicateur 2 : Evolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation (Source DEP)
- Indicateur 3 : Taux de réussite des boursiers (Source DEP)
- Indicateur 4 : Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre (Source CNOUS)

**Objectif 2** (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : **Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

- Indicateur 1 : Répartition de la couverture des besoins en logements (Source : CNOUS/CROUS)
- Indicateur 2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur la restauration et le logement (Source OVE)
- Indicateur 3 : Coût de fonctionnement par lit et par repas (Source : CNOUS/CROUS)

**Objectif 3** (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur) : **Développer la prévention dans le domaine de la santé**

- Taux d'étudiant de 1<sup>er</sup> cycle ayant passé un contrôle médical (Source DES)

**Objectif 4** (du point de vue du citoyen) : **Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles**

- Indicateur 1 : Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS) (Source CNOUS et DES)